

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TEMPÊTE DOMINGOS – VIGILANCE JAUNE « VENTS VIOLENTS »

Laon, le vendredi 3 novembre 2023

Interdiction de l'accès aux zones boisées et massifs forestiers dans le département de l'Aisne jusqu'au 6 novembre 2023 inclus.

Le département de l'Aisne a été placé en vigilance jaune « vents violents » par Météo France pour la journée du samedi 4 novembre 2023, de 8h00 à 16h00, dans le cadre du passage de la tempête Domingos. À la suite des derniers épisodes de vents violents, et compte-tenu de la succession de ces phénomènes qui peuvent accroître les risques, le préfet de l'Aisne a pris un arrêté préfectoral visant à interdire l'accès au public aux zones boisées et massifs forestiers sur l'ensemble du département de l'Aisne, du 2 au 6 novembre 2023 inclus. Cette mesure s'applique de jour comme de nuit.

Les plus forts cumuls de pluie attendus sont de 20 millimètres sur le Tardenois ainsi que sur le Vermandois et la Thiérache. Un vent assez fort, de Sud à Sud-Ouest, avec des rafales pouvant atteindre 80 km/h, est attendu ce samedi 4 novembre 2023 et la nuit suivante.

Les services de l'État sont pleinement mobilisés pour assurer la sécurité des populations. Les collectivités territoriales ont été contactées pour prendre toutes les dispositions nécessaires de mise en sécurité des personnes, des bâtiments et lieux publics.

Les capacités des services de secours à la personne, en particulier du SDIS de l'Aisne, et des services de réparation des réseaux électriques et de télécoms sont renforcés en conséquence. Une vigilance particulière sera accordée aux conditions de circulations routières et autoroutières.

Thomas Campeaux, préfet de l'Aisne, incite toutes les personnes à faire preuve de vigilance et de prudence, et rappelle les messages suivants :

- En période de rafales de vent, restez chez vous autant que possible et redoublez de prudence si vous devez absolument sortir. Privilégiez le télétravail si vous le pouvez ;
- Prenez garde aux chutes d'arbres (les sols étant très humides) et d'objets, **ne vous promenez pas en forêt** ;
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent et susceptibles d'être endommagés, en particulier dans les campings et sur les terrasses ;
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas aux fils électriques tombés au sol ;
- Protégez votre logement et vos biens exposés au vent ;
- Fermez les portes et les volets, débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision ;
- Restez attentif avec les enfants et les personnes âgées ;
- Évitez toute activité sportive extérieure ;
- Sur la route, limitez vos déplacements et votre vitesse, en particulier si votre véhicule ou votre attelage est sensible aux effets du vent ;
- Tenez-vous informé auprès des autorités via la communication institutionnelle et des médias.

Pôle départemental de la communication interministérielle

Tél. : 03 23 21 82 15 - 06 07 98 05 83 - 06 85 47 34 69
Mél.: pref-communication@aisne.gouv.fr

 Préfet de l'Aisne   @Prefet02

Préfet de l'Aisne

Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne : www.aisne.gouv.fr

2, rue Paul Doumer - CS 20656
02010 LAON Cedex